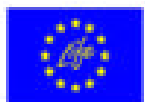




Merci
d'imprimer
sur du papier
recyclé
recto verso

Rapports des bénévoles embarqués avec les pêcheurs professionnels Saison 2004 Saint Florent

Action A2



1. PRESENTATION DU SITE D'ETUDE DES AGRIATES :

1.1. LA ZONE DE PÊCHE :

L'activité professionnelle de pêche à Saint Florent s'effectue dans une zone comprise entre la *Pointe de Minervio* dans le Cap, et la *Pointe des Solches* au nord des Agriates. Cet espace inclus le Golfe de Saint Florent. La pêche « artisanale » a lieu sur le plateau continental dont la délimitation est définie à l'isobathe de -200 mètres, ceci représente une faible largeur à environ 5 miles des côtes. Cependant, les moyens utilisés font que les profondeurs exploitées ne dépassent guère les 150 mètres.

Le choix de ce site (fig 1) pour l'étude des interactions entre Grand Dauphin et filets de pêche s'est fait par de son classement en zone NATURA 2000. La compilation des espèces eut lieu en octobre 1995 et la proposition comme SIC (Site d'Intérêt Communautaire) date de juillet 2003.

La zone de pêche est partagée entre les pêcheurs de Saint Florent et ceux de l'Île Rousse pour la partie des Agriates et du *plateau de la Cicadelle*, et parfois avec ceux de Centuri dans les alentours de la *Pointe de Minervio*.

Fig 1 : SITE NATURA 2000 fr9400570, AGRIATES (source site web NATURA 2000)

1.2. LA PÊCHE A SAINT FLORENT :

Le port de Saint-Florent abrite à l'année sept embarcations de pêche : Poséidon, Sant-Antone, Saint-Louis, Marin II, Athéna, Franthy et Saint-Christophe. Il arrive toutefois, lorsque le vent menace la côte occidentale du cap Corse, qu'une autre embarcation, Julianna, basée à *marinca*, vienne également y trouver refuge. La flottille permanente est constituée de deux « vedettes » et de quatre pointus, embarcations traditionnelles non pontées, caractérisées par leur arrière en pointe.

Seule une de ces embarcations, le Sant-Antone, est constituée d'un équipage double. Les autres pêcheurs travaillent seuls même s'il leur arrive, sporadiquement, d'avoir recours à une main d'œuvre supplémentaire.

1.2.1. Les pêcheurs de Saint-Florent :

Jean-Pierre Cisternesci , 54 ans. Fils de pêcheur du Cap Corse, de Giottani. Parti plusieurs années sur le continent et revenu à Saint-Florent, où il s'est installé, en 2000, en tant que patron pêcheur sur son pointu marseillais, Marin II.

Florent Volleli, 32 ans . Marin depuis l'âge de 16 ans, ce pêcheur a travaillé à bord de nombreuses embarcations de Saint-Florent avant d'acquérir le titre de patron pêcheur en 1981 et devenir propriétaire, il y a cinq ans, de son petit pointu Athena sur lequel il travaille aujourd'hui.

Lionel Maurel, 44 ans : Originaire de Normandie, Lionel est arrivé en Corse à l'âge de 7 ans. Marin depuis 1976, il a multiplié ses expériences sur des embarcations à Saint-Florent avant d'acquérir le titre de patron pêcheur en 1989. Lionel travaille sur le Saint Louis.

Thierry Mikolazjik, 43 ans : Originaire de la région parisienne, Thierry est pêcheur à Saint-Florent depuis 1987. Patron-pêcheur sur le Franthy.

Christophe Amadei, 32 ans. Fils de pêcheur du cap Corse, patron pêcheur sur Poséidon. Il est représentant des pêcheurs de Saint-Florent au comité régional depuis l'année dernière.

Alain Moraccini et Christophe Bartoli, 31 ans et 32 ans . Travaillent sur le Sant-Antone depuis 2000.

- Une autre embarcation : le Saint-Christophe, propriété de Daniel Muller (n'est pas sorti de la saison)

1.2.2. Le calendrier de pêche

Les activités de pêche à Saint-Florent, comme sur l'ensemble de l'île, s'organisent en fonction de certaines contraintes : la commercialisation, les conditions climatiques, le cycle biologique des espèces et le calendrier imposé par le Comité Régional des Pêches (pour la langouste uniquement).

L'absence de criée et le manque d'équipements à terre oblige les pêcheurs à vendre le produit de leur pêche sur le marché local (aux restaurants, poissonneries ou consommateurs directs) dès le retour au port. La commercialisation est donc fortement dépendante du flux touristique, qui se concentre généralement sur les mois de Mai à Septembre. Au-delà de ces dates, il s'avère difficile de trouver acquéreur. Lorsque la clientèle directe vient à manquer, les pêcheurs sont alors contraints de « brader » les produits de leur pêche aux quelques mareyeurs bastiais.

L'activité de pêche ne connaît pas de « saison morte » à proprement parler. C'est cependant à la fin du printemps, lorsque les touristes « réapparaissent » sur les quais et que le *libecciu* ou le *mistral*, vents dominants du sud-ouest et du nord-est se montrent plus cléments, que les filets sont de nouveau calés quotidiennement en mer. Au-delà de 10 à 15 nœuds de vent, tout « travail » à la mer devient fastidieux, voire impossible. Les courants et la houle augmentent le risque d'accrocher les filets au fond et de « manquer les cales ». L'activité est alors fortement réduite du mois d'Octobre au mois d'Avril.

L'arrivée du flux touristique est concomitante à l'ouverture de « la saison la langouste ». Autorisée du 1^{er} Mars au 31 Août, cette pêche est la plus lucrative. Effet de mode ou produit vraiment délectable, la langouste est à la carte de tous les restaurants locaux.

La langouste semble ainsi donner le ton aux activités de pêche en général. Cependant, pendant cette saison, les pêcheurs continuent de mettre à l'eau leurs filets à poissons, aux mailles plus ou moins réduites, selon les espèces ciblées. Du mois de Février au mois de Décembre, les eaux offrent chapons, soles, dentis, saint-pierre et autres poissons prestigieux. Dans ce cas, la pêche est davantage liée aux cycles biologiques des espèces qu'aux contraintes climatiques ou commerciales. Par exemple, le Saint-Pierre est présent sur zone de pêche de février jusqu'à juin. Au-delà de cette date, ils migrent dans des eaux plus tempérées. Les rougets, absents en début de saison, remontent dès le mois d'Août, avec les premières pluies.

Cette année, les premiers filets maille 11 (filets à rougets), ont été mis à l'eau dès le mois de juillet. Cette pêche, également lucrative, se poursuit au-delà de la saison de la langouste, jusqu'au mois de décembre pour certains. D'autres préféreront arrêter les sorties en mer à l'automne pour s'adonner à de nouvelles activités, comme la pêche à l'étang ou la chasse.

Cependant, au cœur de l'hiver, il faut penser à préparer la saison suivante. Le travail à terre commence pour certains et se poursuit pour d'autres : armer les filets, caréner les bateaux, sont le quotidien des pêcheurs à terre.

1.2.3. Techniques utilisées et espèces ciblées

A Saint-Florent, la capture du poisson se fait essentiellement avec des filets trémails, monofils (japonais) ou multimonos, dont la maille et la texture diffèrent selon l'espèce ciblée.

Cependant, afin de diversifier les techniques et par souci de préservation de la ressource, certains pêcheurs utilisent, ou cherchent à utiliser, d'autres outils de pêche, tel le casier, la palangre ou la ligne. Ces pratiques restent cependant « marginales ».

Les filets utilisés à Saint-Florent ont des mailles comprises entre 3 et 11 et calés à des profondeurs allant de 15 à 150 mètres. En fonction de l'espèce ciblée et de son habitat, les pêcheurs choisiront leurs filets et « la cale » (lieu précis où doit tomber le filet). La reconnaissance de la cale se faisait auparavant par une méthode de triangulation simple. Aujourd'hui, GPS et autres instruments de navigation sont présents sur toutes les embarcations de Saint-Florent.

Les pêcheurs reconnaissent deux principaux groupes de poissons, déterminés en partie par le prix de vente : La soupe ou la friture, vendue à 10 euros le kilo et le fin, vendu 20 kilos. Certaines espèces échappent à cette classification, la langouste bien sûr mais également le poulpe, la raie...

Poissons fins	Poissons de soupe et friture	Autres poissons commercialisables
<ul style="list-style-type: none"> - pageot (plus de 200 g) - lotte - rouget - sar - Corb - Denti - Chapon - Sole 	<ul style="list-style-type: none"> - petit pageot - labre - rascasse - girèle - perche - sévèreau - bogue - vieille - saupe - saran - tanoude - vive 	<ul style="list-style-type: none"> - barracuda - sole - raie - murène - roussette (grande) - marbré

2. LA MISSION

Nous sommes arrivés en Corse respectivement les 23 avril et 7 mai 2004 pour Richard et Agnès. La première sortie en mer eu lieu le 28 avril 2004 en compagnie de Jessica Dijoux, chargé de traiter les questionnaires à l'Université de Corte, sur le bateau de Thierry Mikolajzik. Cette première sortie a permis de prendre contact avec les pêcheurs et de remplir les premiers questionnaires d'attaque. Au cours de cette matinée un groupe de *Tursiops truncatus* a pu être observé sans constater d'attaque dans les filets.

Les appréhensions sur le contact avec les pêcheurs ont rapidement été dissipées grâce à leur accueil. Une relation de confiance, presque « amicale », s'est mise en place au fur et à mesure des sorties en mer et des aides que nous étions en mesure de leur apporter.

L'adaptation au rythme de la pêche fut l'un des facteurs important à cette intégration. En effet, la pêche à Saint Florent à ses propres horaires, qui diffèrent d'un port à l'autre et d'une embarcation à l'autre.

Mois	Mai	Juin	Juillet	Août
Sorties Richard	9	12	A DETERMINER	A DETERMINER
Sorties Agnès	13	14	17	14
Jours de mauvais temps	11	9	10	15

En attente de confirmation du statisticien

2.1. Une journée type :

De mars à août (saison de la pêche à la langouste), la journée débute entre 2h et 3h du matin. La route vers la zone de pêche dure 1h à 2h selon les bateaux et le site où l'on se rend : *Plateau de la Cicadelle* ou dans « *le Cap* ». Pendant la nuit, trois à quatre postes à langouste, calés (c.à.d : mis à l'eau pour travailler) la veille ou l'avant-veille, sont remontés. Ces filets seront recalés par la suite. Ce travail se termine généralement sur les coups de 8h à 9h. Le travail des filets à poissons commence alors. De mars à juillet, ce sont des filets de maille moyenne (maille de 6,5 – 7 : soit 7 nœuds de jonctions entre les mailles sur 25 cm de filets) qui vont être travaillés. Ces filets sont relevés tous les 24 h afin de limiter les pertes. La profondeur de travail avoisine les 25 à 35 mètres. Après le démaillage (c.à.d : retirer les poissons pêchés du filet), les filets sont remouillés pour le lendemain.

À cette même période, certains pêcheurs travaillent de plus petites mailles (10 voire 11) pour capter du poisson « à soupe ». Cette pêche s'effectue dans des fonds de 8 à 15 mètres. À partir du mois de juillet, tous les pêcheurs embarqueront de ces petites mailles afin de capturer les rougets.

La journée se termine et le retour au port à lieu entre 11h et 12h. La commercialisation du produit de la pêche s'effectue directement avec les restaurateurs, particuliers et poissonniers.

2.2. Au sujet des questionnaires :

Notre travail, en tant qu'enquêteur, concerne les filets à poissons. Il s'agit de remplir des questionnaires compilant un certain nombre d'informations (météo, caractéristiques du filet, durée de calée, profondeur de calée, poids de poissons pêché, attaque de dauphins, observation de dauphins). Pour le poids de poissons, la distinction est faite entre poissons comestibles ou non par le dauphin. Un poisson comestible est un poisson de petite taille (qui pourra être avalé sans « mastication »), ne comportant pas ou peu d'épines et sans venin. Lorsqu'une attaque est constatée, deux caractéristiques sont prises en comptes :

- La présence de poissons endommagés, il reste alors une partie du poisson (la tête ou un morceau de queue) (fig 2).
- L'apparition de langues dans le filet (fig 3). Ces langues sont des « nœuds » fait par le dauphin lorsque celui-ci a attrapé un poisson en entier, elles s'accompagnent généralement d'un trou dans le filet.

Ces critères ont été définis par les chercheurs de l'université de Corte, suite à leurs travaux réalisés au cours de ces trois dernières années.

Cependant, lors de la constatation d'une attaque, il nous est régulièrement arrivé d'émettre des doutes quant au prédateur réellement « responsable ».

2.2.1. Quant au doute :

Trois poissons peuvent également être placés au banc des accusés : la murène, le congre et la raie.

La murène *Muraena helena*- Linné, 1758: elle se nourrit principalement la nuit de poissons, céphalopodes, mollusques et crustacés. La murène, dont la taille varie entre 0,80 et 1, 50 mètres vit à des profondeurs allant de 1 m à 80 mètres et se cache dans les anfractuosités, les crevasses et les fonds rocheux. Son corps, longiligne et dépourvu d'écaillés, ressemble à celui d'un serpent. Sa bouche, munie de dents nombreuses et longues, lui vaut une réputation de poisson agressif.

Le congre *Conger conger*- Linné, 1758 : Prédateur nocturne, le congre vit dans des cavités rocheuses. Il se nourrit principalement de poissons, de crustacés et de céphalopodes. Sa taille, pouvant varier de 1 m à 2,70 m, lui permet d'ingurgiter une quantité considérable de poissons. Réputé pour son agressivité et sa voracité.

La raie bouclée *Raja clavata*, Linné, 1758 : La raie bouclée, espèce benthique, vit sur toute sorte de substrats à une profondeur qui n'excède pas 150 m. Elle se nourrit principalement de vers, de crustacés, de poissons, de mollusques lamelibranches et de céphalopodes.

D'après nos observations, ces prédateurs opèrent de la même manière :

Ils viennent « picorer » les poissons prisonniers de la maille (mandols, sars, pageots, rougets...) ne laissant que des débris (tête ou queue), entraînant parfois des trous dans les filets. Dans ce cas, nous émettions des doutes.

Par exemple, lorsqu'une ou plusieurs murènes étai(ent) prises dans un filet attaqué, nous lui (ou leur) faisons généralement porter la responsabilité. Le congre et la raie se laissant « prendre » moins facilement (pour des raisons que nous ignorons), nous restions davantage dubitatifs. (même s'il nous est aussi de les prendre en flagrant délit avec un poisson dans la bouche).

Nous ne reconnaissons ainsi, sans aucune hésitation, l'attaque d'un dauphin lorsque le filet comportait une ou plusieurs langues et/ou que les dauphins étaient sur zone.

Cette observation devra vraiment être prise en considération lors de l'analyse des résultats. Peut-être avons-nous sous-évalué le nombre d'attaques ?

D'autres espèces qui n'abîment pas les filets, mais qui endommagent fortement les poissons méritent d'être citées :

Poulpe *Octopus vulgaris* et *Eledone moschata*, Lamarck, : De la famille des Octopodidae, ce sont deux espèces communes de poulpes en Méditerranée. Ces deux espèces sont constituées d'un corps mou, en sac, sans coquille interne. La tête et le manteau sont fusionnés dorsalement, délimitant une

ouverture ventrale restreinte du manteau. Chacune de ces espèces porte 8 bras avec des ventouses sessiles en coupelles ne portant pas de dents. Leur habitat préférentiel est constitué par les côtes rocheuses en eaux peu profondes circalittorales.

Les deux espèces se différencient principalement par leur taille et la morphologie des bras. *Octopus* est de plus grande taille que *Eledone* (1 mètre à 3 mètres bras déployés contre 50 cm à 70 cm). Les bras d'*Eledone* portent une rangée de ventouses contre 2 pour *Octopus*.

Puces de mer : Crustacés amphipodes, aplatis latéralement. Nous n'avons pu déterminer l'espèce. Ces animaux peuvent entraîner des pertes importantes de poissons. Leur mode d'action : ils pénètrent dans l'animal par un orifice, branchies ou anus, et se nourrissent des viscères. Lorsque le poisson est sorti de l'eau les puces s'en échappent, une cinquantaine peuvent être comptabilisées. La chair n'est généralement pas touchée, mais le poisson n'est plus consommable.

Fig 2 : Rouget endommagé par un dauphin

Fig 3 : « Langue » de dauphin

3. ELEMENTS DE DISCUSSION :

Cinq mois d'embarquement quasi-quotidien avec les pêcheurs de Saint-Florent nous ont permis de compiler bon nombre d'observations que nous souhaitons restituer à ce stade d'avancement du programme.

Il nous est demandé, comme mentionné précédemment, de quantifier le nombre d'« attaques » de dauphins dans les filets. L'attaque s'apparente à un acte violent et calculé qui, a priori, ne peut être attribué à un animal réputé aussi sympathique que le dauphin, même lorsqu'il s'agit pour lui de passer à table.

3.1. CE QU'EN PENSENT LES PECHEURS...

Cette section n'a d'autre prétention que de rapporter les réflexions et appréhensions des pêcheurs concernant la « problématique dauphin ». Les avis divergent au sein de la communauté de pêcheurs, le rapport à l'animal également. Nous tentons alors de reconstituer, sans articuler (afin d'éviter toute interprétation hasardeuse) le ou les propos recueillis au cours de ces cinq mois de terrain. Au début de la saison, notre inévitable volonté de « classer » les pêcheurs nous aurait volontiers conduit à diviser la communauté en deux groupes : les amateurs, autrement dit ceux qui ne considéraient pas le dauphin comme un prédateur nuisible et les autres, qui n'avaient d'autre solution à proposer que l'extermination définitive de l'espèce.

En réalité, les propos, même parfois peu élaborés, nous ont semblé exprimer des conceptions bien plus modérées du problème.

Les propos rapportés répondent à ces principales questions :

- Avez-vous constaté une recrudescence au cours de ces dernières années ?
- A quelle saison les attaques sont-elles plus fréquentes ?
- Quelles sont les espèces les plus appréciées des dauphins ?
- Quels sont les filets susceptibles d'être le plus endommagés ? quelle est leur durée de vie ?
- Le dauphin est-il véritablement un prédateur nuisible ? Les pertes qui lui sont liées justifient-elles une telle attention ?
- Quelle appréhension avez-vous du programme LIFE ?

- Quelles sont vos attentes vis-à-vis du programme ?

Pour y répondre et confronter les avis, il nous a semblé important de consulter également certains pêcheurs retraités de Saint-Florent.

3.1.1. Recrudescence, migration saisonnière et comportement alimentaire

➤ **Le problème des dauphins ne date pas d'hier, on en a toujours vu .**

Anciens et jeunes pêcheurs, ayant grandi sur le littoral corse, s'accordent sur ce point. Le témoignage le plus ancien que nous ayons recueilli s'inscrit dans les années 50. A cette époque, les pêcheurs observaient l'arrivée des dauphins au printemps, saison du poisson blanc (sardines, anchois, maquereaux, sévreaux, bogues...) qu'ils capturaient dans des filets hauts (de 7 à 8 mètres) placés en surface. L'embarquement des carabines à bord était autorisée et « quelques balles » étaient tirées à proximité des mammifères pour freiner leurs initiatives. Ces pratiques ont par la suite été interdites, ce qui, *a priori*, n'a pas entraîné une augmentation des attaques.

Actuellement, les filets susceptibles d'être « victimes » des attaques sont principalement les filets à rougets (maille de 10 et 11), le dauphin étant soit disant « *friand de ce poisson* ». Au mois de Mai, certains pêcheurs, utilisant seulement les grosses mailles (3 à 5), affirmaient qu'il fallait attendre la saison des rougets, c'est-à-dire le mois d'Août, pour « *voir les attaques* ». D'autres en revanche, qui travaillaient toujours des filets de petite maille (79) se plaignaient d'attaques répétitives (sur des pageots, mandole, tanoude, sar...). Nous avons effectivement remarqué, à cette période, une concentration des attaques sur ces filets. Certains, convaincus que le travail des grosses mailles réduise les risques d'attaques, n'utilisent les petites mailles qu'à partir du mois d'Août.

➤ **Les dauphins sont sur zone en début de saison et en hiver, pendant l'été, ils migrent .**

Liée à divers facteurs (pollution sonore, réchauffement des eaux, absence de nourriture...), la migration est reconnue de tous les pêcheurs.

Cependant, le 1^{er} et 2 Août, des dégâts attribués aux dauphins ont été constatés dans les filets à rougets. Les « victimes » ont exprimé un fort mécontentement rapidement dissipé puisque de nouvelles attaques n'ont pas été enregistrées de suite. Après cet « incident » les dauphins ont semble-t-il quitté la zone et aucune plainte n'a été entendue durant la quinzaine suivante.

Aussi, les rares « apparitions » de dauphins sur zone cet été n'ont pas fait que des « pêcheurs mécontents » : certains ont sorti l'appareil photo ou se sont laissés tenter par un bain en leur compagnie.

3.1.2. Estimation des pertes et dégâts

Sujet sur lequel les propos s'affrontent et se confrontent.

➤ **C'est infernal, il faut vraiment faire quelque chose, les dauphins ruinent les filets et font fuir le poisson**

Il est inutile de citer tous les « vices » attribués aux dauphins pour expliquer l'absence de poissons dans les filets.

Cependant, parmi les idées évoquées, certaines sont recevables. Par exemple, la présence des dauphins sur zone tend à éloigner les poissons des filets. L'hypothèse alternative serait l'arrêt du mouvement des poissons qui se cachent pour éviter la prédation. D'autres en revanche, pensent que les dauphins peuvent être à l'origine d'un phénomène de « panique » entraînant ainsi, dans certains cas, le rabattement du poisson dans le filet. Il nous est effectivement souvent arrivé de voir des poissons emmêlés de manière assez curieuse. Parfois, la seule visite d'un dauphin dans un filet a des conséquences désastreuses. Selon certains pêcheurs, ce prédateur, contrairement aux autres cités

précédemment, fait au moins trois trous et une langue pour la capture d'un seul poisson. Nous avons constaté de tels dégâts.

➤ ***On n'est pas toujours capable de déterminer si c'est le dauphin qui est venu***

Malgré les quelques explications apportées par les universitaires de Corte aux pêcheurs pour les aider à déterminer précisément l'origine des attaques, certains restent dubitatifs. « *Entre une attaque de congre, de murène ou de dauphin, la confusion est toujours possible* ». Cette affirmation rejoint notre observation précédemment évoquée.

➤ ***La petite pêche en Corse va mal, les dauphins sont juste un prétexte pour obtenir des subventions, en réalité, ils ne causent que très peu de dégâts.***

Utiliser l'argument écologique pour servir des causes économiques : certains y songent. « les dauphins ont bon dos » : Cette idée est partagée et défendue par plusieurs pêcheurs de Saint-Florent. Il est vrai que la « subvention à la langouste » attribuée aux pêcheurs depuis 2001, arrive à terme cette année. Cette subvention, d'un montant de 4500 Euros a été calculée sur la base du « manque à gagner » sur un mois de pêche à la langouste (estimation de 100 kilos/mois/pêcheur). Elle était attribuée à chaque pêcheur en contrepartie d'une fermeture de la saison le 31 Août au lieu du 31 Septembre. Il semblerait que les pêcheurs ne souhaitent pas la reconduire. Une prime « dauphin » pourrait-elle la substituer ?

➤ ***Cette année est vraiment particulière, il n'y a ni poissons, ni dauphins***

Pour des raisons qui sont ignorées de tous, cette année « *le poisson ne bouge pas* ». Les questionnaires, réalisés sur ces trois dernières années, permettront peut-être de calculer, de façon certes approximative, l'évolution des prises. Les carnets de pêche tenus par les pêcheurs également. « *Normalement, les rougets, saint-pierre, dentis sont présents entre 0 et 200 mètres et on les pêche généralement dans la bathymétrie des 25 mètres...cette année, on ne les a pas pris, pourquoi ? On n'est quand même pas tous des mauvais pêcheurs, on a pas non plus tout exterminé* ». Pas de poissons, pas de dauphins : corrélation ?

3.1.3. Acceptation du programme et solutions envisagées

Outre certains pêcheurs, qui sur un ton humoristique, aiment à rappeler : « *Vous vous faites payer des vacances aux frais de la princesse* », le programme a reçu un accueil plutôt favorable même si les finalités restent floues. Rappelons qu'à Saint-Florent, nous n'avons jamais rencontré de problème pour embarquer.

L'image que véhicule « L'Europe » est celle d'une institution généreuse. Ainsi, « *Si ça nous permet de toucher quelque chose, pourquoi pas, un peu d'argent n'est jamais malvenu* ». Ces mots revenaient régulièrement dans le discours des pêcheurs.

Les données concernant la quantité d'interactions entre filets de pêche et dauphins ayant été publiées pour les années précédentes, certains ne comprennent pas l'intérêt de « dépenser » de l'argent pour une étude qui a déjà été réalisée.

Malgré les divergences de point de vue sur la problématique, les pêcheurs sont en attente de « solutions ». Seule l'indemnisation (subvention pour l'achat de filets, prime...) est envisagée pour le moment.

Les pêches expérimentales, présentées comme elles le sont actuellement, ne leur semble pas adaptées. L'utilisation de mailles ou outils de pêche moins « attaqués » par le dauphin (palangres et grosses mailles) ne pourra répondre à la demande.

Il faut aussi noter que les pêcheurs sont soucieux des mesures qui pourraient être prises ultérieurement en faveur de la protection de l'espèce : « *Exercer son activité de pêche au sein d'un sanctuaire marin n'a rien de rassurant...* »

3.2. Ce que nous en pensons :

3.2.1. Evaluation de notre travail :

Les pêcheurs ont toujours accepté notre présence à bord, les conditions d'enquête étaient vraiment optimales donc pourquoi ne pas avoir profité de cette opportunité pour calculer véritablement l'effort de pêche ?

- Regard critique sur les questionnaires : insuffisances : limite dans la localisation (pourquoi ne pas enregistrer dans un premier temps les coordonnées GPS pour ensuite les faire entrer, lors du traitement, dans le système de quadrillage ? estimation des pertes ? chiffrer réellement la perte en poisson en les faisant apparaître dans une grille : par exemple 5 rougets endommagés soit 500g de poissons à 20 EUR/kg. Par traitement statistique et interpolation, il serait possible d'estimer le manque à gagner lors des attaques. Lorsqu'une suspicion de passage des dauphins est émise, nous avons parlé précédemment d'un impact sur la pêche. Un suivi à long terme des quantités pêchées permettrait peut être d'estimer l'impact du passage des dauphins dans la zone de pêche. Limites : Comment produire des résultats sûrs sur des dires ? Faire la distinction entre un jour de présence des dauphins sur le site et un jour où le poisson « n'a pas bougé ». Pour cela, les relations entretenues avec les professionnels sont primordiales. Tout en traitant uniquement, lors de l'analyse statistique, les questionnaires réalisés par les enquêteurs, des commentaires sur les quantités pêchées sur les autres embarcations auraient pu être utiles à l'interprétation des résultats. En effet, les relations établies nous auraient permis de consigner ces informations. Ainsi, la représentation d'une « image » quotidienne de la pêche dans les Agriates aurait été produite. Nous avons tenté lorsque cela nous semblait utile, de faire apparaître ces informations dans nos feuilles de route. Nous aurions également pu faire « un état des lieux » (état 0 lorsque le filet venait d'être mis à l'eau) et suivre les dégradations subies. Les filets sont dégradés généralement pendant la période hivernales (peu de sorties et pourtant attaques nombreuses...). Nous avons remarqué des filets mis à l'eau l'hiver 2003-2004, attaqués faiblement cet été, mais qui pourtant mériteraient déjà d'être remplacés. Calculer la durée de vie des filets semble alors indispensable.
- Manque d'informations : une vague impression de rétention... Hormis un rapport sur les pingings, aucune documentation nous a été transmise. N'étant pas « spécialistes des dauphins », nous n'avons pas de connaissances précises sur l'espèce, ce qui nous a parfois handicapé pour répondre à certaines interrogations des pêcheurs.
- Période d'observation : Publier des premiers résultats sur la période estivale n'est pas forcément significatif. On nous a bien spécifié que les attaques se concentraient à d'autres périodes de l'année.
- Le bulletin d'informations des pêcheurs : Qu'en est-il ? Heureusement que nous n'avons pas annoncé sa parution aux pêcheurs...

CONCLUSION

Ce rapport n'est qu'un petit «condensé» d'observations réalisées sur une courte période. Nous n'avons par exemple jamais vu d'attaque des filets pendant la remontée ou un groupe de *stenella* se jetant sur les filets « comme des merles sur un cerisier »...

Le nombre d'attaques comptabilisées pour cette saison est faible. Le programme répond cependant à une demande des professionnels. Cette demande est fondée sur les expériences des années précédentes. Les pêcheurs nous ont bien fait noter qu'il s'agissait d'une année particulière (nombreuses journées de pêche très « moyennes », voir « mauvaises »). S'agit-il alors vraiment d'apporter des solutions à un problème qui n'existe pas ?

Comment protéger une espèce lorsque des pêcheurs sont prêts à s'armer de fusils ? Comme cela a déjà été fait sur d'autres sites. Il est important de noter que les pêcheurs de Saint Florent sont modérés à ce sujet et que la probabilité reste assez faible pour que de tels actes aient lieu.

Informez plus précisément les pêcheurs sur ces animaux, leur mode de vie, les risques pour tout un écosystème, les risques d'une diminution importante des effectifs au sein d'une espèce (quelle qu'elle soit)...

Et réfléchir, avec les pêcheurs, à des solutions alternatives :

Pourquoi pas la création d'un tourisme local d'observation des cétacés dont une partie des bénéfices serait reversée aux pêcheurs afin de compenser une partie des pertes... ?

Sans oublier ceux qui auront besoin d'embarquer dans le cadre d'études ultérieures.